



Vallourec Privilège Juin 2015

- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾**
- **Durée d'investissement conseillée : 7 ans** (hors remboursement automatique anticipé)
En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Cadre d'investissement** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de la formule donnée par Société Générale. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de Société Générale (Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch A) ⁽²⁾

(1) En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir les pages suivantes.

(2) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (08/03/2015). Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Titres de créance Vallourec Privilège Juin 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30/06/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/07/2022) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans Vallourec Privilège Juin 2015, vous êtes exposé pour une durée de 1 à 7 ans à la seule action Vallourec et ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Vallourec, si celle-ci clôture à l'échéance à un cours inférieur à 60% de son cours initial...

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 6 si, à une date d'évaluation annuelle, l'action Vallourec clôture à un cours supérieur ou égal à son cours initial...

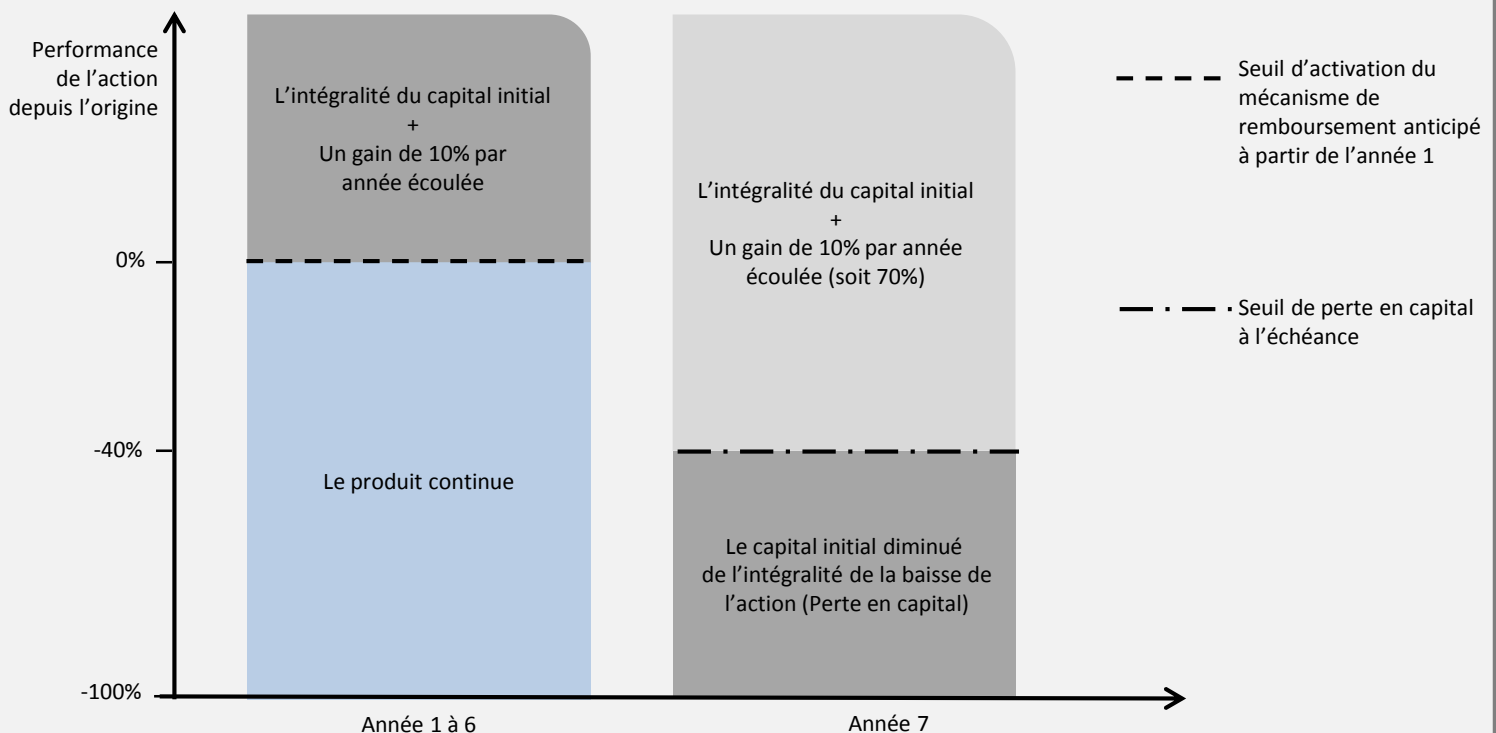
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 10% par année écoulée si, à une date d'évaluation annuelle, l'action Vallourec clôture à un cours supérieur ou égal à son cours initial ou si celle-ci clôture au-dessus de 60% de son cours initial à la date d'évaluation finale.

La perte en capital peut être totale si l'action Vallourec a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'une protection en capital, si l'action ne clôture pas à l'échéance à un cours inférieur à 60% de son cours initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 9,78%).

Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action Vallourec.

Les titres de créance « Vallourec Privilège Juin 2015 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Vallourec Privilège Juin 2015 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

SCHÉMA DU MÉCANISME



EQUITiM
plate-forme de produits structurés

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

COURS INITIAL

Cours de clôture de l'action Vallourec le 30 juin 2015

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date d'évaluation annuelle (années 1 à 6), on compare le cours de clôture de l'action Vallourec avec son cours initial :

Si le cours de clôture de l'action Vallourec est supérieur ou égal à son cours initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du capital initial + un coupon de 10% par année écoulée depuis l'origine
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,78% ⁽²⁾)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 7 ans, le 30 juin 2022, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'action Vallourec avec son cours initial :

Cas favorable : Si le cours de clôture de l'action Vallourec est supérieur ou égal à 60% son cours initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 07 juillet 2022 :

L'intégralité du capital initial + 7 coupons de 10% (soit un gain de 70%)
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 7,85% ⁽²⁾)

Cas défavorable : Si le cours de clôture de l'action Vallourec est inférieur à 60% de son cours initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 07 juillet 2022 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'action
(constatée entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2022)

Il subit alors une perte en capital partielle voire totale égale à la baisse de l'action ⁽²⁾



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Vallourec, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- ❖ À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'action Vallourec enregistre une performance supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel de 7,85%) ⁽¹⁾.
- ❖ Le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'action Vallourec clôture à l'échéance à un cours inférieur à 60% de son cours initial.
- ❖ De l'année 1 à l'année 6, si à l'une des dates d'évaluation annuelle, la performance de l'action Vallourec par rapport à son cours initial est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,78%) ⁽¹⁾, ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'action en deçà de 10% par année écoulée.

INCONVÉNIENTS

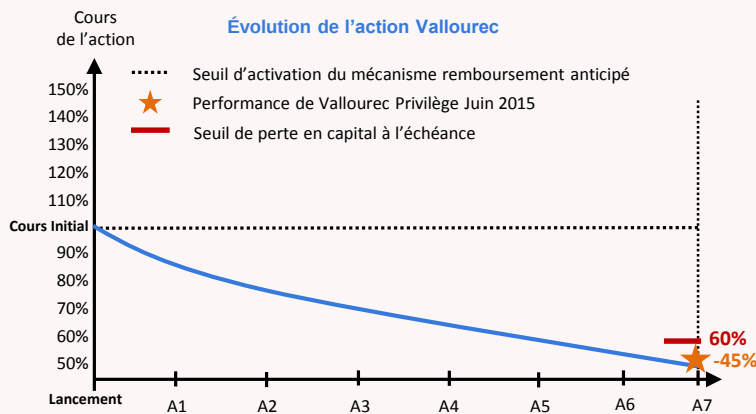
- ❖ Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- ❖ En cas de revente en dehors des dates de remboursement (anticipé ou final), il y a un risque de perte en capital.
- ❖ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- ❖ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 7 ans.
- ❖ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action Vallourec du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 10% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,78%).
- ❖ Le rendement à l'échéance de Vallourec Privilège Juin 2015 est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de 60% de son cours initial.
- ❖ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Vallourec.

¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Vallourec, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À l'échéance, l'action clôture en-dessous de 60% de son cours initial



À chaque fin d'année 1 à 6, l'action clôture en-dessous de son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 7 ans, l'action Vallourec clôture à un cours inférieur à 60% de son cours initial (soit 55% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'action, soit 55% de son capital initial⁽¹⁾ dans cet exemple.

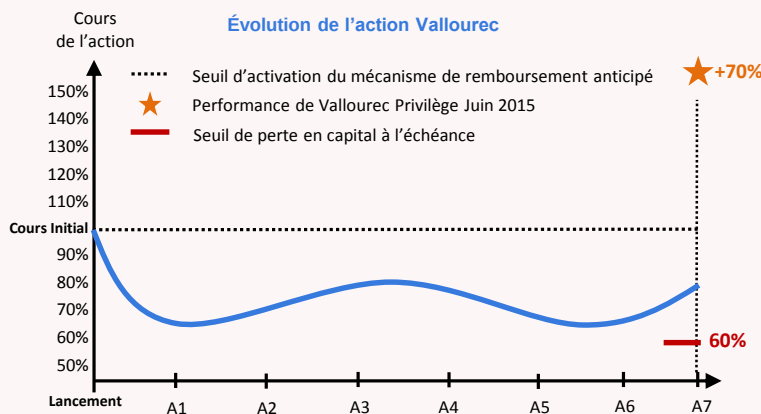
Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + valeur de remboursement à maturité (55%) = -45%

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -8,16%⁽¹⁾, égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'action.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À l'échéance, l'action clôture en-dessous de son cours initial mais au-dessus de 60% de son cours initial



À chaque fin d'année 1 à 6, l'action clôture en-dessous de son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

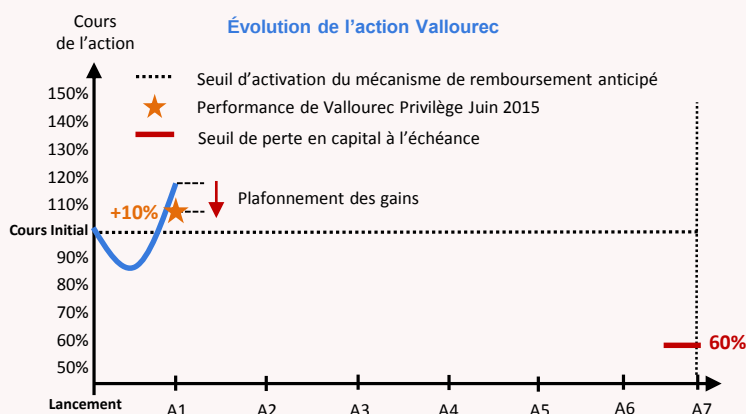
À l'échéance des 7 ans, l'action Vallourec clôture à un cours supérieur à 60% de son cours initial (80% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾ ainsi que 7 coupons de 10%.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + remboursement de l'intégralité du capital initial (100%) + versement de 7 coupons de 10% = +70%

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 7,85%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -3,13% pour un investissement direct dans l'action du fait du mécanisme de remboursement de Vallourec Privlège Juin 2015.

SCÉNARIO FAVORABLE : Hausse de l'action



Dès la fin de la première année, l'action Vallourec clôture au-dessus de son cours initial (à 115% dans cet exemple).

Le produit est rappelé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ et 1 coupon de 10% au titre de l'année écoulée.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + remboursement de l'intégralité du capital initial (100%) + versement d'1 coupon de 10% = +10%

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 9,78%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 14,66% pour un investissement direct dans l'action (dans le cas où l'action fait +15%), du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 10% par année écoulée depuis l'origine.

Le rendement du produit Vallourec Privlège Juin 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de 60% de son cours initial.

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Vallourec, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ZOOM SUR L'ACTION

Vallourec est un fabricant de tubes en acier sans soudures et de solutions tubulaires spécifiques destinés principalement aux marchés de l'énergie (pétrole & gaz et énergie électrique) ; mais aussi au secteur de l'industrie (mécanique, automobile et construction). Vallourec compte 23 177 collaborateurs et des unités de production intégrées dans plus de 20 pays.

Cours historiques de l'action entre le 13 mars 2005 et le 13 mars 2015

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



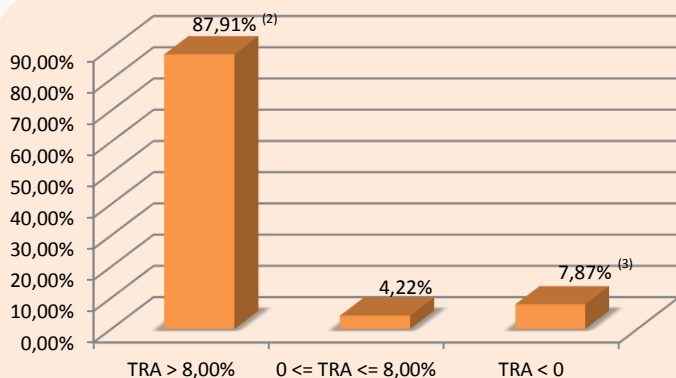
Source : Bloomberg, 16 mars 2015

TESTS HISTORIQUES

4650 tests ont été réalisés sur des placements semblables à **Vallourec Privilège Juin 2015** (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'action Vallourec ont été relevés chaque jour du 01/10/1989 au 17/03/2015. Les montants et taux de rendement annuels bruts sont soumis au risque de défaut ou faillite du garant. L'organisme d'assurance, le cas échéant, s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès de l'unité de compte), le taux de rendement annuel brut peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE.

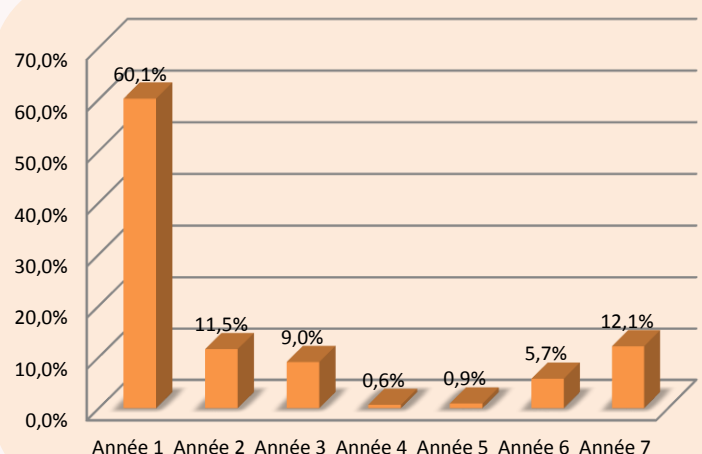
Distribution du Taux de Rendement Annuel



Dans 59,68% des cas simulés, le Taux de Rendement Annuel d'un investissement en direct dans l'action est supérieur au Taux de Rendement Annuel d'un investissement dans Vallourec Privilège Juin 2015.

Source : Bloomberg, 16 mars 2015

Répartition de la durée de vie du produit



Source : Bloomberg, 16 mars 2015

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite du garant.

⁽²⁾ Cas de remboursement automatique anticipé entre l'année 1 et l'année 6.

⁽³⁾ Cas de remboursement à l'échéance avec perte en capital.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital.
Emetteur	SG Issuer Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale ⁽¹⁾
Garant de l'Émetteur	Société Générale (Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch A) ⁽²⁾
Sous-jacent	Action Vallourec (code Bloomberg : VK FP)
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 Titre de créance
Prix d'émission	99,73% de la Valeur nominale, le 25 mars 2015
Date d'émission	25/03/2015
Période de commercialisation	Du 25/03/2015 au 30/06/2015 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Vallourec Privilège Juin 2015 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30/06/2015, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	Du 25/03/2015 au 30/06/2015, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,73% à 100% selon un taux annualisé de 1% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
Date d'échéance	07/07/2022 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date de constatation initiale	30/06/2015
Dates d'évaluation annuelle	30/06/2016, 30/06/2017, 02/07/2018, 01/07/2019, 30/06/2020, 30/06/2021, 30/06/2022
Dates de remboursement automatique anticipé éventuel	07/07/2016, 07/07/2017, 09/07/2018, 08/07/2019, 07/07/2020, 07/07/2021
Date de constatation finale	30/06/2022
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% du cours de clôture de l'action le 30/06/2015
Barrière de protection du capital à échéance	60% du cours de clôture de l'action le 30/06/2015
Commission de souscription/rachat	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération annuelle moyenne maximum équivalente à 0,8571% TTC du montant nominal des Titres de créance effectivement placés (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Eligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Offre au public en France	Oui
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Double valorisateur	Oui. En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/06/2015 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Pricing Partners.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt.
Code ISIN	FR0012620581



(1) Notations en vigueur en date du 16 mars 2015.

(2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Disponibilité du prospectus :

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Emission en date du 23/03/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 2 octobre 2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra des conditions générales de marché et des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. "



EQUITiM
plate-forme de produits structurés